

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 23 juin 2011, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Max KNECHT**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de la législature 2006-2011.

Il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicole BENOIT, Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Martin GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Eliane HUBERT, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Diana MELLY, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD, Jan SANDEN, Lise SAUSER, Michel SCHADT, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Jean-Frédéric TISSOT, René VAUDROZ.

Sont excusés : Mesdames Isabelle GIRAUD, Luzia KAEPPPELI, Isabelle MERMOD GROSS, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Martine RUCHET, Isabelle SAUSER et Messieurs Nicolas BAUME, Jean-Pierre DULEX, Silvano MELI, Serge MOREL, Daniel NIKLES, Giuseppe REPICI, Sebastiano TAMBURELLO et Eric VAGNIERES.

Le premier appel fait constater la présence de 30 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2011

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2011 a été adressé à chaque conseiller.

Monsieur le Président informe que deux petites modifications ont été apportées directement sur l'original :

Page 333 : ... à cette deuxième séance... au lieu de première

Page 337 : Où en est l'étude...

Madame **Bénédicte CHRISTOFORIDIS** (GIL) :

- Je souhaite une modification car lors de la séance du 12 mai dernier je suis marquée absente alors que je m'étais excusée par courriel ainsi que Madame **Luzia KAEPPPELI**. Malheureusement celui-ci n'est pas arrivé car l'adresse de la secrétaire du Conseil a changé (nicole.manigley@leysin.ch).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

VOTATIONS

Le 15 mai 2011 ont eu lieu des votations cantonales. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

1. Préavis du Canton pour le projet de stockage de déchets nucléaires en couches géologiques profondes		2. Initiative populaire «Pour le droit à un salaire minimum»	
Electeurs inscrits	1172	Electeurs inscrits	1172
Bulletins rentrés	423 (36,09 %)	Bulletins rentrés	421 (35,92 %)
Blancs	6	Blancs	2
Nuls	0	Nuls	1
Bulletins valables	417	Bulletins valables	418
OUI	134 (32,13 %)	OUI	226 (54,07 %)
NON	283 (67,87 %)	NON	192 (45,93 %)

3. Prestations complémentaires cantonales pour familles et prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)	
Electeurs inscrits	1172
Bulletins rentrés	421 (35,92 %)
Blancs	7
Nuls	1
Bulletins valables	413
OUI	266 (64,41 %)
NON	147 (35,92 %)

Depuis le dernier Conseil, Monsieur le Président s'est rendu :

- le 3 juin à la cérémonie de remise des diplômes "Senior Classe Graduation" de Leysin American School à l'Eglise catholique du Feydey,
- le 22 juin à la plantation de "l'arbre de mes 7 ans" organisée par Madame Marie-José Julmi, Municipale, avec deux classes d'élèves de Leysin et le nouveau garde forestier, Monsieur Laurent Berset. Cet arbre a été planté derrière le Temple.

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de Messieurs

Emile DUTOIT

Gilbert WERMUTH, dit Nunus, ancien collaborateur au Service des travaux

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur le Président souhaite la bienvenue à un nouveau-né. Il s'agit de

Léo TIHON, fils de Monsieur Serge MOREL, Conseiller communal

Félicitations aux heureux parents.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 7/2011 – PROJET DE GROUPEMENT FORESTIER LEYSIN – LES ORMONTS POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT FORESTIER

Madame **Diana MELLY** (GIL), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc) :

- J'ai juste une question concernant l'article 6 des statuts du Groupement Forestier Leysin-Les Ormonts qui stipule que : *les dépenses du Groupement sont les impôts.*

Or, dans le préavis lui-même, paragraphe 2.6, il est dit qu'il n'y aurait *pas d'imposition sur le revenu et la fortune, contrairement au droit privé*. N'y a-t-il pas là une contradiction ?

Madame **Marie-José JULMI** (Municipale) :

- Je ne peux pas répondre à cette question et je vais me renseigner.

Monsieur **André HEFTI** (Entente) :

- Je pense qu'on doit parler de la TVA. La vente de bois est soumise à cette taxe et c'est possible que ce soit de ce type d'impôt dont on parle.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet de statuts proposés,
2. d'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement Forestier Leysin-Les Ormonts,
3. d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement,
4. d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition du groupement, la somme de fr. 24'000.-- comme capitalisation de base, montant qui sera prélevé sur les liquidités courantes.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 08/2011 : REFECTION DE LA COUVERTINE DU MUR LE LONG DE LA ROUTE DES CHAMOIS ET POSE D'UNE NOUVELLE BARRIERE DE PROTECTION

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 216'000.-- pour financer les travaux de réfection de la couvrtine du mur le long de la route des Chamois et pose d'une nouvelle barrière de protection,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2012.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 09/2011 : DÉPLACEMENT DU COLLECTEUR EU EXISTANT ET CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR EC ENTRE LE LIEU-DIT "DERRIÈRE LES CORBELETS" ET L'EXUTOIRE DE LA STEP

Monsieur **Christian BRIDE** (Entente), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 196'000.--, TTC, pour le déplacement du collecteur EU existant et construction d'un collecteur EC entre le lieu-dit "Derrière Les Corbelets" et l'exutoire de la STEP,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 10/2011 : VENTE DU BATIMENT STE-AGNES, PARCELLE RF NO 309, BATIMENT ECA NO 90, SURFACE TOTALE DU BIENFONDS 913 M²

Monsieur **Pierre-Alain DUBOIS** (GIL), membre de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre le bâtiment Ste-Agnès pour le prix de fr. 182'000.--, aux conditions fixées dans le présent préavis,
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires auprès du notaire.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 11/2011 : CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU COMPLEXE SCOLAIRE DE LEYSIN

Monsieur **Eric BARROUD** (Entente), Président de la Commission, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc) :

- Je me permets de formuler deux remarques concernant ce préavis :

Au paragraphe 1, préambule, je cite : "enfin, pour les degrés secondaires 9 à 11 (HarmoS), les élèves de Leysin et des Ormonts seront tous rassemblés, ce qui est une obligation dans le cadre de la Loi scolaire, dans un nouveau collège au Sépey".

La première partie de ce passage ne me pose pas de problème ! C'est en effet une obligation si l'on veut préserver un établissement secondaire pour Leysin et Les Ormonts et pour simplement se mettre enfin en conformité avec l'article 43 de la Loi scolaire de 1985.

Par contre, il n'y a pas d'obligation à ce que ce rassemblement soit au Sépey. Le Canton ne verrait pas d'obstacle à ce que ces degrés soient rassemblés à Leysin. Partant de cet état de fait, je souhaiterais, ainsi qu'un certain nombre d'habitants de Leysin je pense, que dans l'étude à venir soit aussi prise en compte cette partie de la scolarité obligatoire.

Au paragraphe 3 concernant les améliorations souhaitées par le Directeur de l'ESOL, je tiens à préciser que ce chapitre est tiré du rapport du Directeur inséré, comme chaque année, dans le rapport de gestion de la Commune. Celui-ci n'est pas le reflet complet de toutes les imperfections des bâtiments et autres locaux que nous utilisons. Cette liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, j'aimerais préciser que je n'ai jamais été consulté pour l'élaboration de cette partie du présent préavis. Enfin, j'espère très vivement que lors de cette étude, nous les utilisateurs serons associés aux discussions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 65'000.-- pour financer l'étude pour le potentiel de développement du complexe scolaire de Leysin,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes,
3. d'imputer cette dépense au compte 500.3185 de l'année 2011.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

10.- RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2010

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur de la Commission des finances.

Cpt. 170.3145.4 Entretien manège fr. 82'888.50

Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer les travaux d'entretien afin d'assurer la sécurité des usagers et des animaux. La commission souhaite vivement qu'une solution à long terme pour un nouveau manège puisse être trouvée afin de maintenir cette offre touristique et pour les habitants de notre commune.

Cpt. 170.3653 Subvention pour le Champs fr. 100'000.--

Le montant global correspond au préavis qui a traité cet objet, toutefois la taxe de séjour aurait dû prendre la moitié et les comptes communaux l'autre moitié. Une correction sera faite sur l'exercice 2011.

Cpt. 180.3185 / 4399 / 4517 Etude Mobilité Leysin 2015

La problématique de la mobilité dans notre commune est un souci qui ne date pas d'aujourd'hui. Depuis les années 60, de nombreuses réflexions ont été faites sur ce thème. La Municipalité de Leysin avec les remontées mécaniques de Leysin et les TPC ont confié une étude au bureau Boillat et Vogt. Cette étude a été financée par une participation du canton de fr. 40'000.-- et le solde de fr. 10'000.-- réparti à parts égales entre les 3 bénéficiaires de l'étude. La Municipalité nous entretiendra en temps opportun de ses conclusions.

Cpt. 2 Finances

La complexité du système de péréquation nous a été expliquée et nous en retenons en particulier les points suivants :

Les dépenses thématiques (DT) sont une composante de la péréquation intercommunale au même titre que le rendement des impôts ou la facture sociale.

Les dépenses thématiques sont :

- A. Routes et infrastructures (routes ouvertes à la circulation, trottoirs, pistes cyclables mais pas les parkings et les politiques de stationnement, les autres espaces publics ainsi que les ports et rives du lac. Les dépenses relatives aux égouts, aux conduites, à l'éclairage public, aux fontaines ainsi que pour les décorations de giratoires et autres carrefours ne sont pas admises non plus)
- B. Les transports publics (sauf les dépenses relatives aux télécabines, téléphériques, remontées mécaniques, installations sportives et prestations décidées par la commune sans aval du canton)
- C. Transports scolaires
- D. Forêts

Dans le cadre des dépenses thématiques, la commune de Leysin perçoit un montant de fr. 1'590'628.-- en 2010, contre fr. 1'600'600.-- au budget.

Cpt. 220.3809.1 Attribution à la réserve pour péréquation intercommunale de fr. 100'000.--

Les explications données nous ont convaincus du montant porté dans les comptes. Une simple règle de 3 a été faite pour déterminer ce montant tenant compte des 18 mio. dus par le canton à la confédération, du nombre d'habitants dans le canton (env. 700'000 hab.) et du nombre d'habitants de la commune (3780 hab.).

Cpt. 356.3803 Attribution au fonds de rénovation du bâtiment Arc en ciel – Feydey

Aucun montant n'a été attribué à ce fonds en raison de la rénovation toute récente de ce bâtiment. La commission suggère de mettre un montant sur l'exercice 2011.

Cpt. 430.3142 Entretien du réseau routier

Le dépassement de budget correspond au paiement des travaux de 2009 reçu en début d'année 2010 et le paiement d'acomptes correspondant à la quasi-totalité des factures 2010. La Municipalité a souhaité rattraper le décalage récurrent.

Cpt. 430.3163.4 Leasing Unitrac

Le litige en cours n'est pas terminé et la commune fait partie du groupement de communes concernées par cette affaire qui tente de récupérer le montant dont nous avons été spoliés.

Cpt. de bilan 928.243

Dans le cadre des travaux « Virage du Nord » un rapport final a été établi par le bureau Herter et Wiesmann pour expliquer le dépassement survenu. La commission considère que ces travaux importants ne permettent pas toujours de maîtriser tous les paramètres inhérents à ce type de chantiers.

Cpt. 200.3321 Amortissement complémentaire du patrimoine administratif

L'exercice a permis d'effectuer ces amortissements complémentaires à hauteur de fr. 991'589.85. Il s'agit de divers postes du compte de PP résumés dans une liste détaillée fournie à la commission.

Considérations générales :

La commission constate une augmentation des produits par rapport au budget 2010 de fr. 6'683'634.41 (+41,23%). Cette hausse est principalement due aux bonnes rentrées fiscales. Quant aux charges, elles sont supérieures de fr. 6'591'335.-- (+40,78 %), dont fr. 4'791'590.-- d'amortissements complémentaires ou attributions aux divers fonds.

Les recettes fiscales selon le taux d'imposition se montent à fr. 7'725'968.-- par rapport à fr. 5'754'461.-- en 2009 (+ 34 %) L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales a progressé de manière exceptionnelle passant de fr. 431'718.95 en 2009 à fr. 2'649'548.84 en 2010 (+ 251 %).

Les recettes fiscales sans influence du taux d'imposition se montent à fr. 2'720'111.-- en 2010 contre fr. 1'909'173.-- en 2009 (+ 42 %). A relever que les droits de mutation (fr. 1'030'331.10 +138 %) et l'impôt sur les gains immobiliers (fr. 446'689.65 + 16 %) font un bond spectaculaire par rapport à 2009 grâce à la bonne santé du secteur de la construction.

La capacité d'autofinancement 2010 est de fr. 6'576'249.97 par rapport à fr. 3'959'998.61 en 2009.

Les liquidités en fin d'exercice s'élèvent à fr. 5'891'041.26 en augmentation de 56 % par rapport à 2009.

L'endettement net par habitant a évolué favorablement depuis trois ans :

- En 2008 fr. 2190.--/hab.
- En 2009 fr. 1735.--/hab.
- En 2010 fr. 758.--/hab.

L'exercice se termine par un excédent de revenus de fr. 141'939.41.

La commission s'est également penchée sur les comptes de la taxe de séjour et les comptes de la fondation Mocellin. Elle n'a pas de commentaire particulier à faire au sujet de ces 2 entités.

Les membres de la commission se réjouissent de l'excellent résultat de l'exercice sous revue, mais ils rendent attentifs les membres du Conseil communal au fait que des investissements lourds devront se faire dans les prochaines années dans le domaine des infrastructures et de l'école publique. Il y a également un domaine dans lequel nous n'avons pas beaucoup de contrôle, c'est le report des charges du canton sur les communes, restons donc attentifs à ces évolutions dont les conséquences sont difficiles à estimer sans oublier la facture sociale qui ne cesse d'augmenter.

En conclusion, la commission des finances vous propose que les comptes 2010 de la Caisse communale, les comptes de la taxe de séjour et les comptes de la Fondation Mocellin soient adoptés tels que présentés et que ce rapport soit inclus dans celui de la Commission de gestion.

Monsieur le Président donne la parole à Madame **Lise SAUSER** (GIL), rapporteur de la Commission de gestion.

Projet de vente de Val-Fleuri II

La vente n'est pas encore réalisée, la Commune n'entendant pas brader ce bien et descendre en-dessous du prix fixé; ce bâtiment ne lui coûte rien actuellement.

Convention avec la Romande Energie concernant la centrale électrique du Pont-de-la-Tine

La convention de 1992 concernant le transit d'énergie entre la micro-centrale communale du Pont-de-la-Tine et la Romande Energie a été dénoncée au profit d'un nouvel arrangement avec la Romande Energie, permettant ainsi à la commune des recettes supplémentaires d'environ fr. 50'000.-- par an.

Comptabilité GSL

Le déficit de GSL s'explique par l'amortissement comptable de la reprise des dettes du New Sporting, le surcoût énergétique, et quelques soucis en 2010 par rapport au personnel (remplacement d'employés malades, engagement d'une nouvelle personne).

Il est important de rappeler qu'un Centre sportif peut difficilement générer des bénéfices. A noter que le résultat comptable pour 2010 était bon, le travail de la commission marketing ayant porté ses fruits.

Dépassement du budget de fr. 580'000.-- lors du boucllement du chantier rue Louis Favez

La Commission note avec satisfaction que chaque Conseiller a reçu un document détaillant la comptabilité du chantier et expliquant ce dépassement.

Bassin d'accumulation des canons à neige

Un spécialiste sera mandaté une fois par année par la Commune pour le contrôler.

Projet de circulation à sens unique dans le village.

La réflexion quant à ce projet est toujours d'actualité.

Le marché du logement à Leysin

La Commune ne dispose d'aucune statistique par rapport au manque de logements. Cependant, on peut constater que 80 % des nouvelles constructions sont habitées par des résidents à l'année.

Contrôle des tarifs des taxis

Plusieurs contrôles des tarifs en fonction des taximètres ont été effectués, sans constater d'anomalies.

Swissims Investments SA

La convention est finalisée et les intérêts communaux sont préservés.

Nouveau manège

La Commission salue la volonté de la Municipalité qui affirme à nouveau sa volonté de participer activement à la création d'un nouveau manège.

Avenir du Camping

La Municipalité nous a informés que pour l'instant le camping actuel est maintenu.

Télé-Leysin SA- Ancienne gare d'arrivée à Mayen

Ce bâtiment est utilisé pour entreposer du matériel. Le Directeur de Télé-Leysin présentera un projet à la Municipalité afin d'améliorer son aspect extérieur.

Nom des rues et numérotation des bâtiments

Cette entreprise arrive à bout touchant. La réalisation pratique est pour 2012.

Pistes VTT

La convention entre Télé-Leysin et la Commune concernant les pistes de VTT et le bike park n'est pas encore signée. Il persiste toujours un problème de cohabitation entre les promeneurs, les cyclistes et le bétail.

Contrôle des chantiers

Selon une convention signée entre Aigle et Leysin, la sécurité sur les chantiers est contrôlée par un employé de la commune d'Aigle, qui facture ses prestations à l'heure à la commune de Leysin.

Taxe de séjour

Malgré la demande de la Commission de gestion dans son rapport de 2008, à savoir une réalisation de l'indispensable refonte du règlement de la taxe de séjour dans les meilleurs délais, ce dossier n'a toujours pas avancé.

Collaboration du secrétariat municipal

La Commission se plaît à relever la bonne tenue du classeur des PV de la Municipalité, ce qui a grandement facilité sa tâche.

Une fois de plus, la commission remercie la Municipalité pour la mise à disposition des documents demandés en consultation au cours de ce début d'année, et salue l'engagement de nos Conseillers municipaux tout au long de la législature.

Monsieur **KNECHT** ouvre la discussion.

Monsieur **André HEFTI** (Entente) :

- J'ai remarqué dans le rapport de la Commission de gestion un paragraphe qui traite d'une convention qui a été finalisée et que les intérêts communaux sont préservés concernant une société qui s'appelle Swissims Investments SA.

En ma qualité de membre de la Commission des finances, ni dans les comptes communaux, ni dans le rapport de vérification de la fiduciaire, je n'ai vu de créancier douteux ou difficile. Alors quel type de garantie la Commune a-t-elle obtenu et quel est le montant des créances qui nous sont dues ?

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

C'est une affaire privée qui concerne la taxe de séjour. C'est une entité qui doit quelque argent à la taxe et on a dû entreprendre des démarches juridiques pour récolter les montants de cette taxe de séjour. Cela figure dans les procès-verbaux de la Municipalité.

Monsieur **Jacques MANIGLEY** (For Soc) :

- Je me permets d'intervenir une dernière fois pour demander à la Municipalité et aux Conseillers et Conseillères de s'inquiéter avec moi de la crise des logements à des prix abordables pour les familles avec enfants.

De par ma profession, je constate qu'un bon nombre de familles sont parties de Leysin ces dernières années. Le nombre d'enfants scolarisés au primaire dans la Commune le montre bien puisque l'effectif a passé de plus de 180 à un peu moins de 150 élèves.

Les raisons de ces départs sont probablement très diverses (offres d'emploi peu nombreuses, aléas de la vie, image de notre école certes pittoresque mais désuète). Mais une des principales raisons, c'est la pénurie d'appartements pour 3, 4 ou 5 personnes à des prix correspondants à des salaires faibles ou moyens.

L'avenir de notre Commune passe aussi par le bien-être des personnes actives qui y travaillent et qui aimeraient peut-être y vivre.

Je forme donc le souhait que nous relevions ce défi de manière concrète lors de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Il soumet le rapport de la Commission de gestion, dont fait partie le rapport de la Commission des finances, au vote. Il lit les conclusions qui sont :

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010.

Ces deux rapports sont acceptés à l'unanimité.

**11.- PREAVIS NO 6/2009 – ZONE 30 KM/H, AMENDEMENTS DU 12 JUIN 2009 :
RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS 6/2009,
RENONCIATION ZONE 30 KM/H**

Monsieur **José CRESPO** (GIL), Président de la Commission, donne lecture du rapport qui accepte les motivations de la Municipalité pour ne pas créer une zone 30 km/h et retire les amendements suivants :

- Maintenir la procédure pour l'installation d'une zone 30 km/h et poursuivre les démarches en ce sens avec le Canton,
- Charger la Municipalité d'entreprendre, d'ici la rentrée scolaire 2009, une réalisation pour améliorer la sécurité des élèves (retour à la priorité de droite dans ce secteur et marquage au sol ad hoc).

Monsieur le Président ouvre la discussion :

Madame **Bénédicte CHRISTOFORIDIS** (GIL) :

- Lors de la réunion de la commission pour l'étude du préavis no 6/2009 que nous avons eue le 6 décembre dernier, lors de la discussion il a également été abordé le fait de mettre en place un dispositif aux abords du parking de la Tour d'Aï pour ralentir la circulation à cet endroit et ceci afin de sécuriser l'emplacement qui est très fréquenté par les écoliers à de nombreuses heures différentes de la journée, chose qui manque dans ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il rappelle que nous n'avons pas besoin de voter les conclusions de ce rapport puisqu'il s'agit d'un retrait d'amendements.

12.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Centre sportif de Crettex Jaquet

Monsieur **Patrick BLATTI**, Municipal :

- J'aimerais revenir sur le préavis no 3/2010 concernant la modernisation des installations extérieures de la zone sportive de Crettex Jaquet tout d'abord pour vous informer que les travaux relatifs au terrain de football arrivent à bout touchant et qu'ils devraient s'achever normalement dans les délais. Je vous encourage à aller voir le résultat, c'est une magnifique réalisation.

Le but de ma prise de parole, c'est de donner une réponse à l'amendement qui avait été apporté à ce préavis et qui était de charger la Municipalité de procéder à une étude pour la réalisation d'un anneau d'athlétisme de 400 m. Pour réaliser un tel anneau, il faut une parcelle d'au minimum 10'000 m² qui soit située en zone sportive. La Commune ne dispose pas d'une telle parcelle et, en l'état, il n'est pas possible de réaliser un tel anneau. Par contre, dans le futur peut-être des aménagements pourront être réalisés pour des pistes plus petites.

13.- INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation déposée par Monsieur **André HEFTI** (Entente) dont l'objet est le suivant :

"Vente du bâtiment Ste-Agnès - demande d'intervention de la Municipalité auprès de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) concernant l'organisation du centre"

Cette interpellation étant soutenue par plus de cinq membres du Conseil communal, Monsieur **HEFTI** la développe :

Vous venez d'accepter la vente du bâtiment Ste-Agnès à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Je suis convaincu que c'est une bonne décision pour la commune et qu'elle correspond tout à fait à notre vocation de pays d'accueil. Bénéficiant d'un cadre de vie privilégié, apprécié tant des habitants que des hôtes de notre station, il est heureux que nous ayons la possibilité de manifester notre solidarité avec les résidents du foyer Ste-Agnès, dont bon nombre souffre de persécutions ou est à la recherche de solutions pour assurer la subsistance d'une famille restée au pays.

Permettez-moi toutefois de relever quelques problèmes constatés depuis l'installation de ce foyer d'accueil dans notre commune :

- 1. Le bâtiment semble être devenu une zone de non-droit et son organisation interne paraît insuffisante.*
- 2. Le quartier est fréquemment perturbé par des actes de violence.*
- 3. Un trafic de produits illicites est de notoriété publique, même si celui-ci ne peut être reproché uniquement aux résidents de Ste-Agnès.*
- 4. Certains résidents se livrent à la mendicité.*
- 5. Les vols à l'étalage dans les commerces de Leysin sont fréquents.*
- 6. Les retours nocturnes dans l'Aigle-Leysin sont devenus peu sûrs.*
- 7. La cohabitation avec les touristes est parfois difficile (notre principale source de revenus provient de notre activité touristique, je le rappelle).*
- 8. Enfin, les nombreuses requêtes adressées au canton demandant l'occupation du foyer par des familles sont restées lettres mortes.*

Pour toutes ces raisons, je demande à la Municipalité de Leysin d'intervenir afin que l'EVAM renforce l'organisation du centre, par exemple en instaurant les mesures suivantes :

- 1. Il existe certainement un règlement de maison. Celui-ci nécessite peut-être une mise à jour. En outre, il doit être respecté par les résidents.*
- 2. La présence de personnel d'accompagnement doit être assurée en permanence, de nuit comme de jour.*
- 3. Lorsque des délits sont commis par des résidents, un renvoi immédiat doit être exigé.*
- 4. Pour des raisons évidentes de sécurité, la capacité maximum, définie en fonction de la dimension du bâtiment, ne doit pas être dépassée.*
- 5. La présence de familles doit être privilégiée.*
- 6. L'amélioration de l'intégration des réfugiés et requérants d'asile dans notre village doit être une priorité, notamment par l'organisation par l'EVAM de travaux d'occupation.*

De plus, la Gendarmerie doit effectuer des contrôles préventifs de nuit comme de jour dans le bâtiment et ses alentours, ainsi qu'aux arrivées des derniers trains de l'Aigle-Leysin. La mendicité doit être combattue.

Enfin, la Municipalité ayant négocié la vente du bâtiment à des conditions favorables ne tenant pas compte des réalités actuelles du marché - ce que je salue -, je lui demande d'exiger en contrepartie qu'aucun autre foyer d'accueil de migrants ne soit installé à Leysin et de requérir l'inscription d'une telle clause dans l'acte de vente à signer en rapport avec les conclusions du préavis no 10 /2011.

Je remercie le conseil communal de Leysin de bien vouloir appuyer cette interpellation et soutenir ainsi la Municipalité dans ses démarches auprès de l'EVAM, le but de chacun devant être d'éviter tout dérapage dans cette cohabitation que je souhaite harmonieuse avec nos hôtes et notre population locale.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

- Je vois avec intérêt que Monsieur **HEFTI** se penche sur les problèmes de Sainte-Agnès et énumère l'ensemble des buts que l'Association Sainte-Agnès Contact, association de bénévoles Leysenouds, s'est donnés il y a quelques années déjà.

Je profite de cette interpellation pour vous inviter tous à fêter avec l'association la journée des réfugiés qui aura lieu dimanche. Nous piqueniquerons à La Berneuse et descendrons à pied.

L'ensemble des problèmes cités ici datent de ces trois dernières années et ceci pour une raison très claire. Je pense que Madame Blatti, responsable EVAM de notre région devrait venir en parler au Conseil. Nous avons une politique actuelle fédérale, évidemment cantonale par la force des choses, qui est une politique de découragement.

Nous recevons actuellement des résidents NEM (non entrée en matière) qui sont absolument au bout du rouleau tant du point de vue physique, psychique, qu'économique. Des gens qui sont absolument sans espoir, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Donc évidemment que ces conditions de vie reflètent les différentes actions citées ici que je reconnais.

Travaillons ensemble pour cette fameuse cohabitation. Le règlement de maison existe mais il est extrêmement difficile à mettre en place et à faire régner au niveau de Sainte-Agnès, car le nombre d'employés, la formation et l'encadrement sont insuffisants. Je vous rappelle que c'est une décision fédérale cette insuffisance-là.

Monsieur **André HEFTI** (Entente) :

- Je souhaite répondre brièvement à Monsieur **Bernard GRANDJEAN** pour lui dire que je comprends que la décision est une décision fédérale mais c'est à la base que nous devons agir. Il faut donner un certain poids à la Municipalité pour exiger de l'organisation EVAM qu'elle intervienne au Canton et, par cascades, à la Confédération.

Leysin n'est pas un cas unique mais s'il y a une pression de la base, celle-ci va monter jusqu'à la Confédération. C'est par ce genre d'action que nous pourrions peut-être améliorer la situation en exigeant d'EVAM qu'il augmente le nombre d'employés pour que les choses se passent un petit peu mieux. Je ne veux pas citer des cas car j'en ai une certaine quantité. Je me suis renseigné avant de déposer cette interpellation. J'ai juste un petit exemple d'une vingtaine de pages pour des délits commis par un des requérant qui aujourd'hui se promène très librement ici. Quand vous voyez la liste des délits commis pas seulement à Leysin mais également ailleurs dans le Canton, ça interpelle et je sais qu'il y a d'autres cas à Leysin où des délits ont été commis et il faut intervenir de manière ferme.

Il y a certainement beaucoup de personnes dans ce centre de requérants qui méritent notre attention, notre soutien et notre encadrement sympathique, mais il y a des cas où il faut réagir vraiment de manière ferme. C'est mon avis car il faut que tout le monde soit heureux et puisse vivre correctement avec ces requérants, la population locale et les touristes.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il soumet cette interpellation au vote.

Cette interpellation est acceptée à la majorité et Monsieur **Max KNECHT** prie la Municipalité d'en prendre note. Elle répondra à celle-ci lors de la prochaine séance du Conseil communal.

14.- POSTULATS

Aucun.

15.- MOTIONS

Aucune.

16.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Lits chauds

Monsieur **René VAUDROZ** (Entente) :

- Il y a environ 5 ans, notre groupe a déposé une motion qui demandait comment la Municipalité entendait gérer le problème des lits chauds. N'ayant pas reçu d'informations sur ce sujet, je demande à la Municipalité qu'elle est l'évolution de ses réflexions sur ce problème.

Monsieur **Patrick BLATTI**, Municipal :

- La problématique des lits chauds n'est pas essentiellement une problématique Leysenoude comme vous vous en doutez, mais également des Alpes Vaudoises, du Canton et Suisse. Actuellement, il y a une étude avec le Canton qui s'appelle « stratégie résidences secondaires » où les Alpes Vaudoises font partie d'une région pilote et cette étude arrive à son terme. Les conclusions vont être rapportées et des stratégies vont être étudiées lors de la prochaine législature.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) :

- Suite à l'acceptation du préavis no 11/2011 sur le crédit d'étude pour le développement du complexe scolaire de Leysin, je propose que vous acceptiez le retrait de ma motion, motion qui n'en était pas une puisqu'elle n'avait pas été acceptée par les services juridiques cantonaux. Elle est caduque puisqu'une étude architecturale est lancée maintenant. Donc elle répond à ma demande.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic.

- Nous voilà arrivés en fin de législature. J'aimerais au nom de mes collègues remercier l'entier du Conseil communal pour le travail effectué pendant 5 ans.

J'ai fait un petit calcul, nous avons présenté pas loin de 80 préavis pour plus de 20 millions de francs. Vous avez dû effectuer un gros travail et accepter ou non ces préavis. Je pense que les personnes qui se sont investies dans ce Conseil communal sont à remercier. Nous avons eu beaucoup de plaisir à fonctionner avec vous.

Pour ce qui est de l'avenir, il y a un dossier extrêmement important concernant les écoles. Ce soir, vous avez accepté un préavis pour un crédit d'étude. Vous avez peut-être reçu un tous ménages qui parle de l'avenir des écoles. Je crois que tout le monde est bien conscient de la problématique. Il faut rester serein et ne pas vouloir parler uniquement dans un sens ou dans l'autre.

Je voudrais aussi remercier Monsieur **Patrick BLATTI** qui va terminer en tant que Municipal. Il a oeuvré pendant 5 ans au sein de la Municipalité et je voudrais le remercier pour ce qu'il a fait. Ce n'est pas toujours évident de fonctionner dans une Municipalité et je le remercie pour ce qu'il a amené durant cette législature.

Monsieur **Max KNECHT**, Président :

- Tout d'abord, je remercie tous les Conseillers pour votre collaboration avec moi et le Bureau, pour votre engagement et aux Conseillers qui prennent la retraite politique, je leur souhaite tout de bon dans leur vie professionnelle et privée. Pour ceux qui continuent la politique, je souhaite une bonne motivation pour les 5 ans à venir.

J'aimerais aussi remercier le Bureau du Conseil communal pour sa collaboration, spécialement Madame **Nicole MANIGLEY**, ainsi que Madame **Ariane CART**.

Je remercie aussi les deux Secrétaires municipaux, Messieurs **Bernard ISENSCHMIED** et **Jean-Jacques BONVIN** pour leur aide précieuse au bureau de vote et des élections.

Cela fait 17 ans que j'habite avec mon épouse à Leysin. D'abord, nous avons appris à connaître nos voisins agricoles et ensuite, de plus en plus, la population de Leysin. Jean-François Barroud m'a pêché pour venir au parti libéral, présidé à l'époque par notre Syndic. Après quelques années, on m'a aussi nommé à cette place de Président des libéraux. Il y a cinq ans, nous avons fusionné pour arriver à l'Entente Leysenoude.

Comme Conseiller communal, j'ai été membre de la Commission des finances et ensuite à la Commission de gestion. Vous m'avez nommé il y a une année à la Présidence de notre Conseil communal. Vous m'avez supporté avec mon accent suisse allemand et j'espère que ce n'était pas trop pénible.

J'aimerais au nom de ma famille remercier toute la population de Leysin pour l'accueil et le bonheur que nous avons vécus tout au long de ces années dans cette Commune. Merci Leysin.

Pour l'avenir, dès le 1^{er} avril, Brigitte et moi avons pris un nouveau défi professionnel avec la location d'un domaine agricole à Vouvry. Pour cette raison, nous allons quitter Leysin ces prochains mois.

Nous souhaitons à Leysin un bon vent oxygéné et une politique constructive. Au plaisir de vous revoir.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic :

- Je crois qu'il faut bien se rendre compte que la Présidence du Conseil communal est une fonction extrêmement importante qui nécessite du doigté, de la philosophie et de la compréhension.

Pendant ces 5 ans, nous avons eu trois personnalités qui ont présidé ce Conseil communal : **Evelyne TISSOT**, **Jean-Martin STOLL** et **Max KNECHT**. Pour la Municipalité, encore une fois, ce sont des personnes que nous avons dû côtoyer et essayer de trouver des arrangements. Cela n'a pas toujours été évident. Je dois dire qu'en ce qui me concerne, la plus grande difficulté que j'ai rencontrée avec les Présidents du Conseil communal, c'était avec Monsieur **KNECHT** parce qu'il a du caractère suisse allemand.

Je pense que ces trois personnes qui ont œuvré au sein de votre Conseil méritent des applaudissements. Max, Evelyne, Jean-Martin, merci beaucoup.

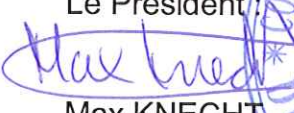
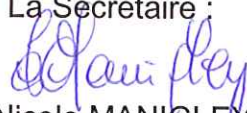
La parole n'étant plus demandée, Monsieur **KNECHT** clôt la discussion et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 31 personnes.

Monsieur **KNECHT** informe que les jetons de présence de cette dernière séance seront versés au 100^{ème} anniversaire de l'Eglise Catholique.

Monsieur le Président souhaite une bonne soirée aux personnes présentes et les invite à partager l'apéritif offert par la Commune.

La séance est levée à 21h30.

Leysin, le 24 juin 2011

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Max KNECHT
La Secrétaire :  Nicole MANIGLEY

